

## **- Commune de CLECY -**

### **PROCES VERBAL**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026**

Le sept septembre Mille vingt-six à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Clécy, sous la présidence de Romuald FERRARI, le Maire.

Date de convocation : 28 Août 2026

Etaient présents : Romuald FERRARI, David MODESTE, Marjolène PIOCHE, Michel BAR, Raymond CARVILLE, Patrick BOURGUIGNON, Julie MARIE, Dominique SERZEC, Renaud De LAVENNE, Hélène MERCIER, Elisabeth BRUNET, Hugo GUERIN, Céline HUE, Elodie HOUGUET, Sylvaine DURDEK (*arrivée à 20h30*)

Absent excusé :

Mme Marjolène PIOCHE a été désignée secrétaire de séance

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 6 Juillet 2026, adressé aux Conseillers Municipaux, est approuvé à l'unanimité.

### **DELIB 2026/44 - Délibération Renouvellement convention de partenariat pour le développement des ressources numériques**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Clécy a signé une convention avec le Département du Calvados depuis 2021 pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados.

La Bibliothèque du Calvados, service du Département, a pour objectif de favoriser la lecture sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différentes natures : prêt de documents et outils d'animation, ingénierie de projet, formations et journées professionnelles.

Dans ce cadre, le Département et la commune de CLECY ont décidé d'établir un partenariat afin de mettre à disposition une offre de ressources numériques au bénéfice des usagers inscrits dans sa bibliothèque. La seule condition est que l'utilisateur devra s'inscrire à « la boîte numérique ».

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029. Une participation financière est demandée aux communes, EPCI ou EPIC partenaires à hauteur de 0,20 € par habitant et par an, soit 260,2 € pour la commune de Clécy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler la convention de partenariat avec la bibliothèque du Calvados
- Autorise le Maire à signer tout document.

### **DELIB 2026/45 - Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif du Département du Calvados du Fonds de Solidarité au Logement (FSL) et informe le conseil municipal que la commune a contribué au FSL en 2 025.

Le fonds de solidarité logement apporte une aide financière aux personnes qui sont en difficultés pour payer les frais liés à leur logement. L'aide FSL peut être versée sous forme de prêt (remboursable) ou sous forme de subvention (sans remboursement).

Si la commune souhaite contribuer au Fonds, le versement devra être effectué au cours de l'année 2026 ou au plus tard le 15/02/2027. Après cette date, la contribution sera rattachée à l'exercice suivant.

Pour rappel, la base indicative de calcul est de 0.17€/habitant, et les dettes locatives des logements communaux des communes contributrices peuvent être prises en charge à 100 % (dans la limite de 4 000 € et dans le respect des conditions d'éligibilité du dossier mentionnées dans le règlement intérieur du FSL).

Compte-tenu du recensement de l'INSEE au 1er janvier 2026, indiquant 1301 habitants x 0.17€ /habitant = 221,17 €

Monsieur le Maire propose au conseil de participer au FSL à hauteur de 221,17€ pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de contribuer au Fonds de solidarité logement pour l'année 2026 à hauteur de 221,17€
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

### **DELIB 2026/46 - Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Les modalités d'application de la TVLH sur le territoire d'une commune diffèrent selon que cette dernière se situe ou non « zone tendue », que la loi définit comme « présentant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant ».

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Pour rappeler les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
  - Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
  - Fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 17 %
- POUR : 12 CONTRE : 2 ABSTENTION : 1

### **DELIB 2026/47 - Demandes de subventions pour le pôle socioculturel et touristique**

Dans le cadre du projet du pôle socioculturel et touristique, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander des subventions aux différents partenaires.

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions suivantes :

- solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.
- solliciter l'aide financière du Département au titre de l'APCR+, pour un contrat pluriannuel
- solliciter l'aide financière de la Région au titre du contrat de territoire
- solliciter toutes autres subventions possibles auprès de la DRAC ou autres organismes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide toutes les demandes de subventions ci-dessus pour le pôle socioculturel et touristique, et aussi auprès de tout autre organisme qui pourrait aider dans ce projet
- Sollicite la conclusion d'un contrat APCR+ de 5 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2026-2030 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet du pôle socioculturel et touristique.
- Autorise le Maire à signer les contrats et tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération

### **DELIB 2026/48 - Création poste assistante de conservation**

Considérant la nécessité de créer un poste permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans le cadre du pôle socioculturel et touristique.

Le Maire propose à l'assemblée :

☞ La création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe, en catégorie B, à temps complet, à raison de 35 H, à compter du 1er novembre 2026.

Ce poste est ouvert aux titulaires et également aux contractuels.

La rémunération est fixée en fonction de l'échelle indiciaire du grade du cadre d'emplois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la création du poste d'assistant de conservation à temps complet 35h/semaine.
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Autorise le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

### **DELIB 2026/49 - Retrait du Bû-sur-Rouvres et rattachement de la commune nouvelle de Saint Sylvain à la Communauté de communes Val ès Dunes.**

Les communes de SAINT-SYLVAIN et LE BU-SUR-ROUVRES ont décidé de se regrouper afin de constituer une commune nouvelle conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.

Par délibérations concordantes en date du 8 juillet 2026, les conseils municipaux ont décidé la création de la commune nouvelle de SAINT-SYLVAIN, issue de la fusion de leurs deux communes.

À ce jour, la commune de Saint-Sylvain est membre de la communauté de communes Val ès dunes, tandis que la commune du Bû-sur-Rouvres est rattachée à la communauté de communes Cingal-Suisse Normande. Dans leurs délibérations du 8 juillet 2026, les deux communes ont exprimé leur volonté que la commune nouvelle soit rattachée à la communauté de communes Val ès dunes.

En application du II de l'article L. 2113-5 du code général des collectivités territoriales, l'avis des établissements publics de coopération intercommunale concernés ainsi que celui de l'ensemble de leurs communes membres doit être sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le rattachement de la commune nouvelle de Saint Sylvain la communauté de communes Val ès dunes.

### **DELIB 2026/50 - Projet NOVE (Normandie Vocal Ensemble)**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle socio-culturelle une fois par mois au profit de la Chorale Normands de Cœur, pour le projet NOVE (Normandie Vocal Ensemble).

Normands de Cœur est une association régionale qui développe le chant choral en Normandie à travers :

- la mise en réseau des chorales,
- la formation de chefs de chœur,
- l'organisation de grands projets chorals régionaux.

Le nouveau projet NOVE constitue une nouvelle étape dans ce développement : créer un ensemble vocal permanent réunissant des choristes venus de toute la Normandie. Le projet s'articule autour de deux ensembles complémentaires :

- NOVE Prima, ensemble d'une vingtaine de choristes sélectionnés sur audition, consacré à un travail d'interprétation et de création exigeant.

- NOVE Grande, ensemble de 150 à 200 choristes ouvert à tous les chanteurs souhaitant rejoindre l'aventure. Les deux ensembles fonctionneront comme une seule entité artistique, avec des temps de répétition parallèles et des concerts communs.

Le rythme envisagé est d'un week-end de répétition par mois (samedi après-midi et dimanche), jusqu'en juin 2027.

Pour accueillir les répétitions, Normands de Cœur utilisera :

- la salle socioculturelle pour NOVE Grande ;
- la salle annexe pour NOVE Prima.

La configuration des équipements de Clécy répond pleinement à ces besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose 2 possibilités :

- Soit 2 locations et 2 concerts à voir avec la chorale Normand du Cœur + autres week-ends gratuits jusqu'en juin 2027
- Soit 1 concert et 3 locations + autres week-ends gratuits

Adopté à : 12 voix POUR 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

## **INFORMATIONS**

- Bilan des marchés de cet été, par Hugo GUERIN :  
D'une manière générale, des retours très positifs des exposants. Les exposants souhaitent pouvoir venir un jeudi de plus sur Aout.  
Objectifs pour les prochaines éditions : produire de nouveaux documents, notamment des plans avec les mètres des emplacements, plus pratiques pour faire les modifications, revoir quelques points organisationnels, notamment le jeudi (horaire d'arrivée des exposants, problèmes de stationnement devant l'entrée).
- Point sur le repas des aînés par Sylvaine DURDEK : le traiteur a été choisi par la commission, il s'agit de l'auberge de st Germain du Crioult. Les courriers aux habitants ont été envoyés le 28 Aout. Le restaurateur souhaite utiliser leur propre vaisselle et un groupe de conseillers devra faire la décoration de la salle. Un doodle sera transmis aux conseillers pour donner leur avis sur le menu. Un courrier sera transmis aux restaurateurs afin de leur indiquer qu'ils ne sont pas retenus.
- Procédure pour les chats errants, la commune a une convention avec la fourrière de VERNON ce qui permet qu'en cas de chat perdu de pouvoir l'emmener à la fourrière, une cage et le matériel pour lire les puces ainsi que des gants ont été achetés par la commune.
- Dans le cadre de l'aménagement du parking du pôle médical un devis complémentaire pour effectuer les places PMR a été établi par l'entreprise HELLOUIN pour un montant de 14 330.64€ TTC.  
Le Conseil accepte le devis à l'unanimité.
- Choix de la police d'écriture pour l'entrée de ville, le choix retenu : numéro 2 avec accent

## **QUESTIONS**

Des questions ont été posées à Monsieur le Maire par des habitants :

- Madame LEMEE demande l'installation de brise vue en bois pour les poubelles à Cantepie, afin d'améliorer l'aspect visuel de cet espace, il est fait remarquer que de nombreuses personnes hors Cantepie y déposent leurs poubelles.
- Monsieur BARBOT constate des problèmes de circulation rue Georges Moteley, les véhicules font demi-tour dans sa cour, et demande l'installation d'un panneau « voie sans issue ».
- Problème vitesse dans la descente de Rochetaillis : voir pour mettre un panneau « attention aux enfants »
- Des remerciements ont été faits par les habitants du HAM et aussi des compliments faits par rapport aux marquages faits dans la descente des bords de l'orne pour les piétons.
- Une question est posée sur le fait qu'il serait bien d'ajouter une œuvre en fer forgé à l'entrée de Clécy.  
(A voir s'il y a possibilité de déplacer ce qui est sur le mur à la halle randonneur pour mettre à l'entrée de Clécy).
- Une poubelle a été réclamée au niveau du beau site à proximité de la table de camping.
- Une question a été posée sur la via ferrata afin de savoir si nous avons des nouvelles sur l'ouverture.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00**

Le Maire  
Romuald FERRARI

La secrétaire de séance  
Marjolène PIOCHE